

dé paille brisée, avec quelques morceaux de pain noir pour nourriture ; elle y court, elle le fait transporter chez elle : il sera l'un de ses commensaux.

Une petite fille vient de rester orpheline, sans parents aucuns ; elle n'a que cinq ans, elle est estropiée, personne n'en veut : elle sera pour Jeanne Jugan.

Deux enfans de neuf à dix ans, qui manquaient de pain dans la maison paternelle, ont fui du fond de la Basse-Bretagne ; ils sont parvenus jusqu'à Saint-Servan : ils errent dans les rues, frappent à toutes les portes au milieu de l'hiver, par un froid rigoureux, à l'entree de la nuit ; tout reste fermé, nulle part on ne les recueille, partout on les renvoie. — " Il faut les conduire à Jeanne ! " s'écrie une voix ; et Jeanne les prend et les nourrit jusqu'à ce que, par les soins de l'administration, ils soient reconduits à leur famille.

Et cette jeune fille de quatorze ans, que ses parens, en fuyant de la ville à l'improviste, y ont abandonnée, qui ne sait que faire, que ne sait où aller ! Déjà l'on s'en est emparé !... Rassurez-vous : Jeanne Jugan est là ; elle l'arrache à des mains impures ; elle ouvre un asile à sa vertu.

Une femme de mauvaises mœurs, fille dénaturée, s'est lassé de sa vieille mère qui coûte à nourrir, sa mère est dévorée par un ulcère horrible ; elle n'en veut plus ! elle la dépose dans la rue, en face de la maison de Jeanne, comme pour dire à celle-ci : Tu la prendras ; si tu veux : Jeanne la prend en effet.

Mais il reste un problème que se présente sans doute à l'esprit de de chacun de vous : comment est-il possible que Jeanne puisse suffire aux dépenses d'une telle maison ? Que vous dirai-je ? la Providence est grande ; Jeanne est infatigable, Jeanne est éloquentie, Jeanne a les prières, Jeanne a les larmes, Jeanne a le travail, Jeanne a son panier qu'elle emporte toujours plein.

Sainte fille ! l'académie dépose dans ce panier la somme dont elle peut disposer ; elle vous décerne un prix de 3,000 francs.

Maintenant, Messieurs, l'humanité va prendre une nouvelle forme, Pierre Plaignaud, fils d'un cultivateur né à Maulé, département de la Charente, est un brave militaire qui appartient à la gendarmerie de la marine, et dont la conduite, comme soldat, a toujours été louée par tous les chefs sous lesquels il a servi.

Le 23 juillet 1842, il se trouvait en surveillance à Libourne, sur les bords de la rivière de l'Île. Un enfant de treize ans, nommé Dumon, qui s'était hasardé sur une gabare, tombe à l'eau ; Plaignaud s'élance après lui ; un courant rapide entraîna la victime ; Plaignaud livrait une lutte désespérée pour la lui arracher ; le père de l'enfant courait éperdu sur la rive, en proie à des alternatives d'espérance et de terreur ; mais lorsqu'il eut vu le nageur plonger replonger, recommencer encore, s'obstiner de nouveau, toujours en vain, sans pouvoir s'attacher même à un cadavre ; lorsqu'il le vit enfin, perdant ses forces, revenir, se jeter tout épuisé sur la berge, le père, désespéré, ne veut pas survivre à son fils, et se précipite lui-même dans le fleuve. A cette vue, Plaignaud se ranima, sa vigueur lui est revenue, il est encore au milieu de l'eau ; cette fois il n'a pas seulement à lutter contre les flots, mais à se débattre contre un homme qui repousse son secours ; plus heureux, toutefois, pour celui-ci, il le ramène, malgré lui, à la vie.

Le 12 janvier 1843, la Dorgne avait débordé, ses eaux avaient envahi plusieurs communes : un villageois, aux approches de la nuit, accourt en hâte au bureau du port : une maison dans le palus d'Arvayres est pres que engloutie, les habitans, réfugiés sur le toit, appellent du secours ! A ce récit, Plaignaud s'émeut ; il se jette seul dans une frêle yole, et malgré l'obscurité profonde, malgré la tempête qui sévit avec violence, il arrive au but et ramène au rivage ceux qu'il avait été recueillir.

Pendant cinq jours et cinq nuits, il n'a pas quitté ces lieux de désolation, se portant sur tous les points d'où partaient des cris de détresse, sauvant à la nage une femme infirme âgée de soixante-trois ans, oubliée dans son lit ; un mari avec sa femme ; un père avec son petit fils, plusieurs autres encore. Les personnes que, dans ce désastre, il a ainsi préservés d'une mort presque certaine, sont au nombre de sept. L'académie accorde à P. Plaignaud, que d'autres vertus recommandent encore à son choix, un prix de 2,000 fr.

Un troisième prix est donné à Suzanne Bichon, née à Bourgneuf, près La Rochelle.

Entrée en 1823 au service des époux de Butler, Suzanne Bichon avait reçu de tout le voisinage le nom de la bonne Suzette. La famille qu'elle servait, riche autrefois, mais frappé par les événemens de Saint-Domingue, n'était pas dans l'aisance. En 1830, M. de Butler ayant perdu une petite place de percepteur qu'il occupait, la gêne de la famille devint extrême. De nombreux enfans, nul bien

à soi, plus d'occupation lucrative, il fallut renoncer à l'unique serviteur que l'on eût, à la bonne Suzette. Mme. de Butler, le désespoir dans le cœur, se mit elle-même à lui chercher une place, et on lui déclara qu'il fallait se séparer : on n'avait plus le moyen d'acquitter les gages.

Se séparer ! quitter ses maîtres ! quitter ses chers enfans ! et pourquoi ? Qu'est-il besoin de gages ? Suzette n'en veut pas ; elle ne sera pas à charge à la famille, elle travaillera au dedans, au dehors, s'il le faut ; elle conjure qu'on la garde, et lorsqu'enfin la délicatesse des époux de Butler, vaincue par cette insistance, a cédé, la bonne Suzette remercie en versant des larmes, comme si on venait de lui accorder un bienfait.

Dès ce moment, elle redouble à la fois de respect et de dévouement. Elle devient, dans des jours de cruelles épreuves, la seule ressource de cette maison ; et lorsque, plus tard, témoin secret de tant de vertus, un honnête artisan veut s'acquérir ce trésor, lorsqu'il presse Suzanne d'accepter l'intendance de son petit ménage, jetant sur lui un regard de regret et laissant échapper un soupir, Suzanne refuse ; " Il vous sera facile, dit-elle, de trouver une autre femme ; mes maîtres pourraient-ils se procurer une autre servante ? "

Nous ne la suivrons pas dans toutes les vicissitudes, d'espérances déçues et de malheurs croissans qui, depuis quinze années, ont frappé ceux à qui elle avait lié son sort. De La Rochelle à Paris, de Paris au village de la Manche, de ce village à Paris, elle est toujours la servante respectueuse, la Providence tutélaire. Au moment où M. de Butler venait d'être réintégré comme percepteur dans l'administration des finances, en 1843, il mourut, laissant sa veuve et six enfans dans la plus profonde détresse, mais avec Suzanne Bichon.

Alors commença entre ces deux nobles femmes un combat de courage et de générosité. Mme. de Butler résolut de se placer et de gagner à son tour, s'il était possible, le pain de sa famille. Suzanne s'y opposait : son cœur se révoltait à l'idée de voir une personne qui lui était si chère descendre ainsi du rang qu'elle avait jusqu'alors occupé ; elle avait des espérances mensongères, elle avait des ressources supposées, elle avait mille ruses ingénieuses pour retarder chaque jour le parti que sa maîtresse voulait prendre. Enfin, la mère l'emporta ; Mme. de Butler devint dame de compagnie, et Suzanne, retirée aux Batignolles, prit pour elle la charge des petits enfans.

Son amour pour les orphelins décuplait ses forces ; mais que de peines ! que de privations ! Elle les renfermait en elle, elle les cachait à la mère ; la position de celle-ci ne lui permettait guère de venir à leur secours ; ira-t-elle briser son courage, augmenter ses chagrins déjà si cruels ! Suzanne faisait argent de tout, elle vendait tout, jusqu'à ses vêtemens ; puis elle souriait, et tout paraissait aller bien quand la pauvre mère venait les visiter.

" Au moment où nous traçons ces lignes, dit la notice envoyée à l'académie, si vous pénétrez dans une modeste chambre aux Batignolles, vous trouverez dans leurs berceaux trois orphelins ; autour de ces berceaux, deux femmes ; l'une verse des larmes en les contemplant, inquiète qu'elle est de l'avenir ; l'autre, en étendant sa main vers le ciel, lui dit d'espérer ! " — Et celle-ci est Suzanne Bichon.

L'académie lui accorde un prix de 1,500 fr."



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 14 Mars, 1846.

AVIS est par le présent donné aux Occupans et Acquéreurs de Réserves du Clergé en général, que, par un Ordre en Conseil récemment passé, les changements suivans ont été faits aux conditions ci-devant publiées par la vente des Terres du Clergé.

1.—Un Dixième seulement (au lieu d'un tiers) au prix d'achat, sera exigé comptant, à compter de ce jour ; et la balance en neuf versements annuels égaux d'un dixième, chacun payable au 1er Janvier chaque année, avec intérêts du jour de la vente ; le premier desquels versements deviendra dû et sera payable le 1er jour de Janvier qui suivra le jour de la vente.

2.—Au lieu d'intérêts, tel que requis par les ci-devant réglemens, il sera exigé, sur les lots occupés sans autorité, une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivans, savoir :